

5.2 Retour

Monsieur Picard peut demander que ses fonctions de vice-président de La Financière prennent fin avant l'échéance du 29 novembre 2027, après avoir donné un avis écrit de trois mois.

En ce cas, il sera réintégré parmi le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au traitement prévu au paragraphe 5.1.

6. RENOUELEMENT

Tel que prévu à l'article 2, le mandat de monsieur Picard se termine le 29 novembre 2027. Dans le cas où le ministre responsable a l'intention de recommander au gouvernement le renouvellement de son mandat de vice-président de La Financière, il l'en avisera dans les six mois de la date d'échéance du présent mandat.

Si le présent engagement n'est pas renouvelé ou si le gouvernement ne nomme pas monsieur Picard à un autre poste, ce dernier sera réintégré parmi le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au traitement prévu au paragraphe 5.1.

7. Toute entente verbale non incluse au présent document est nulle.

78640

Gouvernement du Québec

Décret 1768-2022, 30 novembre 2022

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation officielle du Québec à la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui se tiendra du 7 au 19 décembre 2022

ATTENDU QUE la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies se tiendra à Montréal, du 7 au 19 décembre 2022;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 34 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ou réunion internationale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie et du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs :

QUE le premier ministre, monsieur François Legault, dirige la délégation officielle du Québec à la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies qui se tiendra du 7 au 19 décembre 2022;

QUE la délégation officielle du Québec, outre le premier ministre, soit composée de :

— Monsieur Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

— Madame Martine Biron, ministre des Relations internationales et de la Francophonie;

— Monsieur Guillaume Simard-Leduc, directeur des relations internationales et intergouvernementales, Cabinet du premier ministre;

— Madame Isabelle Lewis, directrice des communications, Cabinet du premier ministre;

— Monsieur Ewan Sauves, attaché de presse, Cabinet du premier ministre;

— Madame Caroline d'Astous, directrice adjointe, Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

— Madame Pascale Fréchette, directrice, Cabinet de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie;

— Madame Catherine Boucher, attachée de presse, Cabinet de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie;

— Monsieur Gabriel Anctil, conseiller politique, Cabinet de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie;

— Madame Marie-Josée Lizotte, sous-ministre, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

— Monsieur Alain Sans Cartier, sous-ministre, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Madame Sylvie Barcelo, chef de projet – COP 15, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

— Monsieur Jean Lemire, émissaire aux changements climatiques et aux enjeux nordiques et arctiques, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

—Madame Hélène Drainville, sous-ministre adjointe aux Relations Afrique, Francophonie et affaires multilatérales, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

—Monsieur Jacob Martin-Malus, sous-ministre adjoint au développement durable et à la qualité de l'environnement, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

—Madame Rachel Lévesque, conseillère en affaires internationales, ministère des Relations internationales et de la Francophonie;

—Madame Sabrina Courant, cheffe d'équipe, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

—Madame Caroline Daguét, chargée de projets en biodiversité, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

—Madame Anne-Sophie Lapointe, conseillère en relations internationales, ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

QUE la délégation officielle du Québec à la 15^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies soit mandatée pour exposer les positions du gouvernement du Québec et ait pleins pouvoirs pour faire valoir les intérêts de ce gouvernement, conformément à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

78646

Gouvernement du Québec

Décret 1769-2022, 30 novembre 2022

CONCERNANT le renouvellement du mandat de madame Catherine Lapointe comme membre et vice-présidente de la Commission des transports du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 16 de la Loi sur les transports (chapitre T-12) prévoit notamment que la Commission des transports du Québec est formée de onze membres, dont deux vice-présidents, nommés pour une période d'au plus cinq ans par le gouvernement qui fixe leur traitement et leurs autres conditions de travail;

ATTENDU QUE madame Catherine Lapointe a été nommée membre et vice-présidente de la Commission des transports du Québec par le décret numéro 1261-2017 du 13 décembre 2017, que son mandat viendra à échéance le 14 janvier 2023 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Transports et de la Mobilité durable:

QUE madame Catherine Lapointe soit nommée de nouveau membre et vice-présidente de la Commission des transports du Québec pour un mandat débutant le 15 janvier 2023 et se terminant le 15 mars 2025, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Conditions de travail de madame Catherine Lapointe comme membre et vice-présidente de la Commission des transports du Québec

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur les transports (chapitre T-12)

1. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme madame Catherine Lapointe, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme membre et vice-présidente de la Commission des transports du Québec, ci-après appelée la Commission.

Sous l'autorité du président et dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règles et des politiques adoptées par la Commission pour la conduite de ses affaires, elle exerce tout mandat que lui confie le président de la Commission.

Madame Lapointe exerce ses fonctions au siège de la Commission à Montréal.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 15 janvier 2023 pour se terminer le 15 mars 2025, sous réserve des dispositions de l'article 4.

3. CONDITIONS DE TRAVAIL

À compter de la date de son engagement, madame Lapointe reçoit un traitement annuel de 153 155 \$.